

Pôle Gestion Responsabilité Civile et Monde Médical Le Mans

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignée, **MMA IARD SA**
14 boulevard Marie et Alexandre OYON
72030 LE MANS Cedex 09

attestons que la **SARL TERRANOTA**
sise **17 RUE DE MOLINA**
42 000 SAINT ETIENNE

est assurée par contrat n°**119 116 198** contre les conséquences pécuniaires de la RESPONSABILITE CIVILE GENERALE qu'elle peut encourir du fait de ses activités.

Les activités assurées sont les suivantes :

-Réalisation de formalités générales d'urbanisme (demande et récoltes de documents administratifs)

Les montants de garantie sont ceux figurant à l'annexe jointe à la présente.

La présente attestation est valable pour la période du **01/07/2016 au 30/06/2017** et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager MMA IARD SA en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat d'assurance auxquelles elle se réfère.

Fait au Mans, le 09 novembre 2016

MMA IARD SA
RCS Le Mans 440 048 882
Siège social :
14 boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX9

TABLEAU DES GARANTIES ET FRANCHISES

RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON*		
Garanties	Montant des garanties en €	Montant des franchises* en €
Montants exprimés par sinistre* et pour l'ensemble des assurés*		
Tous dommages confondus (2)(3)	8 000 000 EUR	
Dont :		
• Dommages corporels* et immatériels* consécutifs à ceux-ci	8 000 000 EUR	Néant
• Limités en cas de faute inexcusable pour l'ensemble des sinistres* d'une même année d'assurance à	3 500 000 EUR	Néant
• Dommages matériels* et immatériels* consécutifs* à ceux-ci	2 000 000 EUR	750 EUR
• Vol par préposé	100 000 EUR	300 EUR
• Dommages immatériels* non consécutifs*	305 000 EUR	1 500 EUR
• Atteintes à l'environnement* accidentelles* (4) (montants exprimés par sinistre* et pour l'ensemble des sinistres* d'une même année d'assurance*)	500 000 EUR	3 000 EUR

(1) Si plusieurs franchises* sont applicables pour un même sinistre* responsabilité civile, il est fait application d'une seule franchise* : celle ayant le montant le plus élevé.

(2) Les dommages corporels* résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur sont accordés sans limitation.

(3) En cas de pluri-activités, ce montant vaut pour l'ensemble des assurés et des activités déclarées.

(4) Sont exclus les dommages du fait ou à l'occasion de l'exploitation d'une installation classée soumise à autorisation et a enregistrement au titre des articles L512-1 à L517-7 du Code de l'environnement.

RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON* OU ACHEVEMENT DES TRAVAUX		
Garanties	Montant des garanties en euros	Montant des franchises* en euros (1)
Montants exprimés par sinistre* pour l'ensemble des sinistres* d'une même année d'assurance* et pour l'ensemble des assurés*		
Tous dommages confondus (2) :	2 000 000 EUR	Néant
Dont hors exportations aux USA et/ou Canada :		
• Dommages matériels* et immatériels* consécutifs* à ceux-ci	2 000 000 EUR	1 500 EUR
• Dommages immatériels* non consécutifs*	305 000 EUR	3 000 EUR
• Dommages subis par les biens confiés	305 000 EUR	750 EUR

(1) Si plusieurs franchises* sont applicables pour un même sinistre* responsabilité civile, il est fait application d'une seule franchise* : celle ayant le montant le plus élevé.

(2) En cas de pluri-activités, ce montant vaut pour l'ensemble des assurés et des activités déclarées.

RECOURS ET DEFENSE PENALE

Garantie	Montant de la garantie en euros	Montant de la franchise* en euros
Recours et défense pénale	75 000 EUR	Néant

MMA IARD Assurances Mutuelles, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 126.

MMA IARD, société anonyme au capital de 537 052 368 euros, RCS Le Mans 440 048 882.

Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9.

Entreprises régies par le code des assurances.